

Conférence « Les successions : questions pratiques » DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ACCÈS AU DROIT DE LA JURIDICTION

Le tribunal judiciaire de Lisieux a organisé une conférence sur les successions ouverte au grand public dans le cadre de sa politique d'accès au droit. Plus de 90 participants d'horizons variés ont eu l'occasion de s'informer sur les modalités de règlement d'une succession lors de la phase amiable chez le notaire ou en cas d'échec, lors du partage judiciaire devant le tribunal.



De gauche à droite : Me Martin HEULIN, notaire ; Me Catherine DECAEN, présidente de la chambre des notaires de la cour d'appel de Caen ; Mme Laurence MAUGER-VIELPEAU, professeur de droit privé à l'Université de Caen ; M. Richard OUEDRAOGO, juge ; Mme Marie-Pierre ROLLAND, présidente du TJ ; Me Urielle SEBIRE, Bâtonnière.

Dans le cadre de sa politique d'accès au droit le tribunal judiciaire de Lisieux a organisé une conférence sur les questions pratiques liées aux successions le vendredi 29 mars 2024. Ouverte par Mme ROLLAND, présidente du TJ, la conférence a réuni plus de 90 participants venus d'horizons variés : grand public, maires, avocats, notaires, agents France Service, associations tutélaires...

Plusieurs intervenants se sont succédés au cours de l'après-midi pour évoquer les modalités pratiques de règlement d'une succession. Mme Laurence MAUGER-VIELPEAU, professeur de droit privé à l'Université de Caen Normandie a entamé l'après-midi avec un rappel des bases juridiques en la matière : règles de dévolution successorale, héritiers et ordres de succession, absence ou présence d'un conjoint survivant, renonciation à succession, succession vacante, réserve héréditaire sont autant de points qui ont été abordés.

Le déroulement d'une succession chez le notaire a été traité par Maître Catherine DECAEN, présidente de la Chambre des Notaires de la Cour d'Appel de Caen, et Maître Martin HEULIN, notaire à Lisieux. Les notaires

ont ainsi passé en revue les grandes étapes du règlement amiable d'une succession : établissement de l'acte de notoriété déterminant qui sont les héritiers et leur part respective, inventaire du patrimoine du défunt, accomplissement des formalités de publicité foncière et fiscales liées au décès, acte de partage des biens. Les formalités particulières liées par exemple à la présence de mineurs ou de majeurs protégés ont également été abordées.

M. Richard OUEDRAOGO, juge, et Maître Urielle SEBIRE, bâtonnière de l'Ordre des avocats du barreau de Lisieux, ont évoqué la judiciarisation du contentieux des successions en cas d'échec de la phase amiable. M. OUEDRAOGO est intervenu pour présenter les motifs de règlement judiciaire d'une succession, tout d'abord en amont du règlement de la succession en cas de contestations du testament ou de renonciations à succession. L'ouverture du partage judiciaire en cas de mésentente des héritiers a également été abordée ainsi que les contestations du partage judiciaire, en aval de la procédure. Me SEBIRE a donné un regard éclairé et pratique sur le contentieux des successions, une procédure longue et complexe comprenant des enjeux humains importants.

Les présentations ont donné lieu à des échanges fructueux avec le public à l'occasion d'une session de questions-réponses.

La juridiction poursuit son cycle de conférences thématiques autour du droit après le succès rencontré lors de la première conférence sur la mérule organisée en mai 2023 à l'occasion de la Journée Nationale de l'Accès au Droit (JNAD). Le rendez-vous est désormais pris d'organiser au moins une conférence par an 😊.